

Electrifly-In Switzerland: Informations pour les exposants

Beat Egli, responsable du département Exposition, tél. +41 79 513 19 46, beat.egli@electrifly-in.ch

Les informations suivantes sont obligatoires et font partie du contrat d'exposant entre l'association Electrify-In Switzerland et les exposants respectifs:

Surface d'exposition

L'espace est limité et si nécessaire, nous devons adapter les surfaces en conséquence. Les dimensions de stand convenues et confirmées doivent être respectées. La surface d'exposition attribuée doit être respectée et les surfaces d'exposition adjacentes ne doivent pas être occupées ou recouvertes. Le stockage de matériel doit se faire sur l'emplacement attribué. En cas d'occupation de surfaces situées en dehors de la surface du stand autorisée, une autorisation doit être demandée au responsable du département.

Construction du stand

En principe, chaque tiers fournisseur apporte lui-même son matériel d'exposition. Si cela n'est pas possible, contactez-nous et expliquez-nous ce dont vous avez besoin. Les tables d'exposition 200x80 cm doivent être commandées en avance avec le contrat de stand.

Technique

Pour chaque stand d'exposition, un raccordement électrique est installé sur commande. Le raccordement électrique est équipé d'une prise suisse. Si nécessaire, veuillez apporter votre propre adaptateur et vos propres rallonges. Veuillez nous informer à l'avance de ce dont vous avez besoin en matière d'installations techniques. Toutes les commandes de matériel pour votre présentation à l'exposition doivent être adressées par écrit à Beat Egli **jusqu'au 31 août 2024** au plus tard. Si la commande n'est pas confirmée, veuillez nous contacter immédiatement par téléphone.

Places de parc voitures

Des places de parking sont réservées aux exposants à proximité du site d'exposition.

Surfaces publicitaires

Les messages publicitaires ne peuvent en principe être apposés que sur la surface propre du stand. Les affiches publicitaires des exposants peuvent également être installées de manière limitée sur les parois latérales du hall ou sur des barrières, après accord. Pour les exposants, deux affiches publicitaires jusqu'à 75x150 cm sont gratuites. Sans stand d'exposition, un prix doit être négocié avec le responsable du département Beat Egli. Si vous souhaitez utiliser un autre espace publicitaire, veuillez lui adresser directement votre demande.

Relations publiques

Veuillez prendre contact avec notre service de presse. Votre interlocutrice au sein du comité d'organisation est Isabelle Schmidiger, isabelle.schmidiger@electrifly-in.ch Pour des photos supplémentaires de l'événement, contactez Markus Jegerlehner, markus.jegerlehner@electrifly-in.ch

Réglementation douanière

Toutes les questions relatives à la douane ou aux réglementations douanières sont à la charge de l'exposant. Electrify-In Switzerland décline toute responsabilité.

Veillez noter que toutes les marchandises provenant d'un pays tiers et utilisées, vendues ou exposées lors de la manifestation doivent être déclarées à la douane suisse à leur arrivée en Suisse.

Nous vous prions instamment de lire et de respecter la réglementation douanière suisse. En cas de doute, veuillez-vous adresser aux services d'information désignés des autorités douanières suisses avant d'expédier vos biens d'exposition.

Sécurité

L'exposition a lieu dans le hangar fédéral des Forces aériennes suisses à l'aéroport de Berne. Le trafic aérien se poursuivra, bien que de manière limitée. De même, il se peut que des avions de l'exposition doivent être déplacés temporairement. Les exposants sont tenus de ne pas perturber l'exploitation et de faire preuve d'égards en conséquence. Les instructions du personnel de l'aéroport, du comité d'organisation de l'Electrify-In Switzerland et de leurs assistants doivent être respectées.

Il est interdit de laisser traîner des objets qui pourraient être captés par les hélices ou qui pourraient se retrouver sur la piste et les voies de circulation. Les règles d'accès à toutes les surfaces de l'aérodrome doivent être strictement respectées.

L'accès aux surfaces d'exposition doit être accordé à tout moment au titulaire de l'autorisation pendant les heures d'ouverture. Le hall d'exposition est fermé à clé entre 21h00 et 07h30 et est surveillé pendant cette période. L'exposant est responsable de la sécurité du matériel d'exposition à l'intérieur et à l'extérieur de la halle. L'organisateur n'assume aucune responsabilité.

Assurance pour les dommages corporels et matériels

Quiconque exploite un commerce à l'Electrify-In Switzerland doit disposer d'une assurance responsabilité civile d'entreprise correspondant à la nature de son commerce pour les dommages causés aux tiers. Les employés doivent être assurés contre les accidents (professionnels et non professionnels). Ces obligations sont dictées par l'intérêt public et sont également imposées pour sa propre protection. L'exploitant du magasin est responsable des dommages causés.

Les travailleurs étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour ou de travail valable (www.bfm.admin.ch). La conclusion de l'assurance doit être prouvée sur demande.

Frais d'emplacement

Les frais minimaux s'élèvent à 150 francs suisse pour une table de 200x80cm. Pour les stands plus grands et les entreprises qui ont besoin de surface d'exposition supplémentaires, des accords individuels sont conclus et consignés par contrat. Le paiement est dû immédiatement après la confirmation de l'emplacement du stand. L'organisateur établit une facture correspondante à l'exposant.

Heures d'ouverture de l'EFIS 2024

Vendredi, 6 septembre 2024 **10:00 - 16:00 heures Montage des stands**
17:00 heures Ouverture de l'EFIS et Networking-Event pour les invités

Samedi, 7 septembre 2024 **09:30 - 18:00 heures**

Dimanche, 8 septembre 2024 **09:30 - 16:00 heures**

La halle est ouverte à partir de 07.30h.

Heures de montage des stands d'exposition

Vendredi, 6 septembre 202 : de 10:00 à 16:00 heures.

La circulation des véhicules dans l'enceinte de l'exposition est possible que le vendredi, 6 septembre jusqu'à 16:00 heures et, si nécessaire, le samedi, 7 septembre entre 07:30 et 09:00 heures. Le samedi, 7 septembre et le dimanche, 8 septembre, il est interdit de circuler sur le site pendant les heures d'ouverture de la manifestation.

Entrée sur le site de l'exposition

Avant d'accéder à l'emplacement concerné et de monter le stand d'exposition, il est impératif de prendre contact avec le responsable du département, Beat Egli, tél. +41 79 513 19 46. L'emplacement exact et le début du montage sont attribués au préalable par ce dernier et communiqués par écrit à l'exposant dans un e-mail.

Les exposants entrent sur le site par le portail signalé derrière le hangar de la REGA. Ils n'ont pas besoin de badge pendant la période de montage. Beat Egli ou un assistant les accueillera et les guidera jusqu'au lieu d'exposition. Sur l'ensemble du site, les véhicules doivent rouler au pas.

Démontage des stands d'exposition

La manifestation se termine le dimanche, 8 septembre 2024 à 16:00 heures. Le comité d'organisation souhaite que les exposants présentent activement leur stand jusqu'à la fin de la manifestation. Si cela n'est pas possible, veuillez prendre contact avec le responsable du département Beat Egli.

L'accès au site par le portail d'entrée est possible au plus tôt à partir de la fermeture de l'exposition à 16:00 heures. Tous les véhicules doivent être retirés du site de l'exposition au plus tard à 18:00 heures. Si vous rentrez chez vous, le déplacement de votre avion hors de l'exposition pour le départ doit être coordonné au préalable avec le responsable du département. Les pilotes sont priés de régler les modalités de départ directement avec Bern Airport.

Élimination des déchets

L'exposant est responsable de l'élimination correcte et en respectant l'environnement des déchets produits lors du montage, de la durée de fonctionnement et du démontage du stand.

Le soir vous pouvez déposer les déchets à côté de votre stand, dans des sacs à poubelle jusqu'à 60l maximum (ce qui correspond à un sac poubelle usuel) de "déchets journaliers" triés (papier, verre, déchets résiduels), bien visibles et triés pour le personnel de l'Electrifly-In Switzerland.

Chaque exposant est responsable de l'élimination des déchets triés et des quantités supplémentaires pendant le montage, la durée de la manifestation et le démontage. Pour toute question, veuillez contacter Beat Egli.

ATTENTION: les déchets non déclarés qui restent sur le terrain de l'aérodrome après le temps de montage/démontage prescrit ou pendant la manifestation sans être déclarés entraînent une taxe d'élimination plus élevée ainsi que des frais administratifs de CHF 100.00. Les rubans adhésifs ou les restes de ruban adhésif ou les revêtements de sol qui ne peuvent pas être enlevés sans laisser de traces et qui restent sur le sol de la halle après le temps de démontage prescrit seront enlevés contre paiement et facturés au responsable. Les conteneurs de déchets recyclables ou les sacs à déchets non triés sont facturés au tarif maximum. Il est interdit d'introduire et d'éliminer des déchets spéciaux de toute nature sur le site de l'aéroport de Berne.

Conséquences en cas d'infractions / d'irrégularités

Le CO de l'Electrifly-In Switzerland est autorisé à prendre des mesures administratives ou à prononcer une expulsion du site à l'encontre des personnes qui contreviennent au présent règlement.

- Si la gestion de l'entreprise donne lieu à des réclamations.
- Si les instructions du personnel de l'aéroport, du CO de l'Electrifly-In Switzerland et de leurs assistants ne sont pas respectées.

En cas d'infraction grave ou de danger imminent, le stand peut en outre être fermé immédiatement et sans dédommagement. La régularisation de la situation ne donne pas droit à une nouvelle autorisation. En cas de non-respect des conditions/charges fixées dans l'autorisation ou de la présente prescription, le CO de l'Electrifly-In

Switzerland est habilité à facturer intégralement les frais supplémentaires liés aux mesures de remplacement et aux démarches.

Annulation

Si un exposant inscrit ne se présente pas à l'EFIS 2024, il n'a pas droit au remboursement des frais de stand.

Si le CO de l'Electrifly-In Switzerland doit annuler la manifestation en partie ou en totalité, les exposants ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais engagés. Le remboursement des frais de stand n'a lieu qu'en cas d'annulation imputable à l'organisateur, mais pas en cas de force majeure définie par la loi.

Berne, février 2024

CO Electrify-In Switzerland

Hébergement à Berne-Belp

Veillez réserver vous-même vos chambres d'hôtel, nous ne pouvons pas donner d'assistance dans ce domaine. Dans les environs se trouvent:

Amante Restaurant et Hôtel, Flugplatzstrasse 57, 3123 Belp, +41 31 343 11 11 www.amantebelp.ch

QCM-Hôtel, Eichholzweg 20-24, 3123 Belp, +41 31 960 40 60 www.qcm-campus.ch

Landgasthof zur Linde, Rubigenstrasse 46, 3123 Belp, +41 31 530 11 14 www.linde-belp.ch